

transformation d'un bâtiment historique
le collège de Petit-Vennes devient une garderie

Erigé en 1839, le collège de Petit-Vennes, route de Berne 50, sera prochainement transformé en une structure d'accueil de la petite enfance de 44 places. Résultant d'un concours, le projet lauréat veille au respect de la valeur patrimoniale du bâtiment.

Construit il y a près de 150 ans, le collège de Petit-Vennes a accueilli successivement et jusqu'en 2010 des classes primaires, des classes de pédagogie compensatoire et des cours de français intensifs. Il se verra prochainement transformé en une nursery-garderie municipale de 44 places, en réponse au manque de places en structures d'accueil préscolaire dans le quartier Sallaz-Vennes. Cette modification anticipe aussi le développement locatif du futur quartier des Fiches.

La nouvelle structure aura une capacité de :

- 10 places pour des bébés de 4 mois à 18/24 mois
- 14 places pour des enfants de 18/24 mois à 30/36 mois
- 20 places pour des enfants de 30/36 mois à 4-5 ans

Le projet lauréat du concours d'architecture organisé en 2012 dotera l'ancien collège des locaux nécessaires à sa nouvelle activité. Élégamment pensée, la typologie du bâtiment sera renforcée par la création de noyaux de services (incluant des escaliers et locaux sanitaires) en son centre, respectant ainsi la structure d'origine de celui-ci et préservant la qualité des façades historiques. La rénovation devrait aussi permettre une nette amélioration du bilan énergétique de l'édifice.

Les travaux, dont le coût est évalué à 2'880'000 francs, dureront environ quinze mois. L'ouverture de la nursery-garderie de Petit-Vennes est prévue pour l'été 2016. Plus tard, elle gèrera également la structure d'accueil en construction au chemin de Bérée (44 places).

La direction de l'enfance, de la jeunesse et
de la cohésion sociale

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Jean-Claude Seiler, service d'accueil de jour de l'enfance, 021 315 68 10**

Le préavis n° 2014/81 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 5 décembre 2014